



Paroisse Notre-Dame de Nazareth

Communauté des Religieux-de-Saint-Vincent-de-Paul

351 rue Lecourbe 75015 PARIS

☎ 01 45 58 50 26

<http://nd-nazareth-paris.cef.fr>

(pour toute demande : rubrique « contact »)

<https://www.facebook.com/ND2Nazareth/>

26 mai 2024 : solennité de la SAINTE TRINITÉ

«Tu ne commettras pas de meurtre»

La solennité de la Très Sainte Trinité nous fait contempler Dieu en lui-même ! Trois personnes qui s'aiment d'un amour éternel, équilibrant et créateur du monde dans lequel l'humanité est installée depuis l'instant où l'infinie sagesse divine l'a décidée. Cette création peut vivre dans la paix si seulement si elle accepte d'être dans la dépendance de cet amour créateur. Hors nous savons d'expérience, depuis la désobéissance fondamentale d'Adam et Eve, que le désordre s'est installé dans les relations de chaque personne humaine avec son entourage, qu'il soit Dieu, l'être humain, ou toute la nature. Ce désordre a comme conséquence le drame du monde violent qui conduit parfois au meurtre délibéré de celui qui est une entrave à la réalisation de nos désirs. Face à ces désordres, l'intervention du Seigneur dans l'histoire de l'humanité par les dix commandements a été une source de progrès et reste un fondement absolu pour l'équilibre de la vie en société.

Comment, dans le pays des «droits de l'homme», pouvons-nous arriver à la contradiction absolue de légiférer sur la possibilité de donner la mort à des êtres innocents ? Comment dans un pays qui se targue d'avoir supprimé la «peine de mort» peut-on aujourd'hui légiférer pour le «droit au suicide assisté et à l'homicide volontaire appelé «euthanasie» ?

Les jours qui viennent de s'écouler en commission parlementaire sont révoltants, puisque cette instance, préparant le texte de loi qui sera débattu à partir du 27 mai au parlement, a fait sauter le reste de restriction sur 'l'aide active à mourir'... Nous pouvons lire une réaction lumineuse et très inquiétante: «*«En moins de cinq jours, ils ont davantage élargi l'accès à la mort provoquée que ne l'ont fait les deux pays les plus permissifs sur l'aide à mourir, la Belgique en 22 ans et le Canada en 8 ans»*, s'est émue lundi la société française de soins palliatifs (SFAP).»

Pour notre part, il reste à nous mobiliser pour supplier Dieu, Trinité d'Amour et de vie par le jeûne, les larmes et la prière ... Ce mardi 28 mai, les évêques d'Ile de France nous attendent à une soirée de prière pour la Vie, comment nous unissons-nous à cette démarche ?

Pour notre part, il reste à agir en écrivant massivement à nos députés et en faisant écrire notre entourage sa volonté de voir la loi être attentive à l'accompagnement des plus pauvres.

Relisons la déclaration «dignitas infinita» qui commence ainsi : «*1. (Dignitas infinita) Une infinie dignité, inaliénablement fondée dans son être même, appartient à chaque personne humaine, en toutes circonstances et dans quelque état ou situation qu'elle se trouve. Ce principe, pleinement reconnaissable même par la seule raison, fonde la primauté de la personne humaine et la protection de ses droits. L'Église, à la lumière de la Révélation, réaffirme et confirme sans réserve cette dignité ontologique de la personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu et rachetée dans le Christ Jésus. C'est de cette vérité*

qu'elle tire les raisons de son engagement envers les plus faibles et les moins dotés de pouvoir, en insistant toujours sur « le primat de la personne humaine et la défense de sa dignité en toutes circonstances ». (Vous trouverez aux portes de l'église ce document).

En fêtant Dieu Trinité Sainte ce dimanche, ressourçons nos âmes afin que chacune et chacun de nous devienne porteur de la présence aimante du Seigneur qui a fait le ciel et la terre ! Que la joie d'avoir reçu la vie par nos mamans soit une véritable action de grâce envers Dieu qui « aime comme une mère » chaque personne.

Bonne semaine à tous, père Gilles Pelletier, sv.

Le Catéchisme de l'Église Catholique nous dit : « L' homicide volontaire

2268 Le cinquième commandement proscrit comme gravement peccamineux l'homicide direct et volontaire. Le meurtrier et ceux qui coopèrent volontairement au meurtre commettent un péché qui crie vengeance au ciel (cf. Gn 4, 10).

L'infanticide (cf. GS 51, § 3), le fratricide, le parricide et le meurtre du conjoint sont des crimes spécialement graves en raison des liens naturels qu'il brisent. Des préoccupations d'eugénisme ou d'hygiène publique ne peuvent justifier aucun meurtre, fût-il commandé par les pouvoirs publics.

2269 Le cinquième commandement interdit de ne rien faire dans l'intention de provoquer indirectement la mort d'une personne. La loi morale défend d'exposer sans raison grave quelqu'un à un risque mortel ainsi que de refuser l'assistance à une personne en danger.

L'acceptation par la société humaine de famines meurtrières sans s'efforcer d'y porter remède est une scandaleuse injustice et une faute grave. Les trafiquants, dont les pratiques usurières et mercantiles provoquent la faim et la mort de leurs frères en humanité, commettent indirectement un homicide. Celui-ci leur est imputable (cf. Am 8, 4-10).

L'homicide involontaire n'est pas moralement imputable. Mais on n'est pas excusé d'une faute grave si, sans raisons proportionnées, on a agit de manière à entraîner la mort, même sans l'intention de la donner.»

Projet de loi Fin de vie

Il est urgent d'écrire à son député pour lui demander de soutenir l'aide à vivre en renforçant le système de santé et en protégeant la prévention du suicide !

<https://www.alliancevita.org/ecrire-a-son-depute/>

Intentions du Pape pour le mois de mai :

Pour la formation des religieuses, des religieux et des séminaristes.

Prions pour que les religieuses, les religieux et les séminaristes grandissent dans leur parcours vocationnel grâce à une formation humaine, pastorale, spirituelle et communautaire qui les conduise à être des témoins crédibles de l'Évangile.

- ◆ Prions pour les vocations dans l'Église et particulièrement en notre communauté chrétienne.
- ◆ Prions pour les mamans que l'on fête ce dimanche
- ◆ Prions pour le respect de la vie, de son commencement à sa fin naturelle.
- ◆ Prions pour les malades et les personnes seules.

Baptêmes : Adrien VETIZOUT-SERVAJEAN, le samedi 25 mai

Cette semaine...

<p>Dimanche 26 <i>Bhx Père Henri Planchat, rsv martyr †1871</i> <i>Fête des mères</i></p>	<p style="text-align: center;">Solennité de la SAINTE TRINITÉ Bienheureux Père Planchat Lecture, PU et quête par la Conférence SVP - JL Le Prévost Accueil Béthanie à la sortie des messes de 10h et 18h30 Quête aux sorties des messes pour l'association « Maison Magnificat »</p>
<p>Lundi 27</p>	<p><i>St Augustin de Cantorbéry, évêque, † vers 605</i> 19h00 : Messe du bienheureux père Planchat 20h45 : Réunion du Conseil Pastoral Paroissial (CPP)</p>
<p>Mardi 28</p>	<p><i>St Germain de Paris, évêque et fondateur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, † 576</i></p>
<p>Mercredi 29</p>	<p><i>St Paul VI, pape, † 1453</i></p>
<p>Judi 30</p>	<p><i>Ste Jeanne d'Arc, patronne secondaire de la France, † 1431 et sainte patronne des patros de Notre-Dame de Nazareth</i> 14h : Foyer Nazareth 19h30 : Conférence Saint-Vincent-de-Paul</p>
<p>Vendredi 31</p>	<p style="text-align: center;">Visitation de la Vierge Marie</p>
<p>Samedi 1^{er} juin</p>	<p><i>St Justin, philosophe, père de l'Église, martyr à Rome en 166</i></p>
<p>Dimanche 2</p>	<p style="text-align: center;">FÊTE DIEU : solennité du SAINT SACREMENT DU CORPS ET DU SANG DU CHRIST Lecture, PU et quête par la Conférence SVP - Ste Germaine 10h00 : Messe suivie des fêtes et anniversaires au patro 11h30 : Messe pour les malade Quête aux sorties des messes pour aider à la formation des jeunes Religieux de Saint-Vincent-de-Paul TROPHÉE DES PATROS</p>

A noter Lundi 3 juin à 19h - messe des coopérateurs

Prière au Bienheureux père Planchat

Seigneur, toi qui nous as donné le bienheureux Père Planchat comme témoin de ta tendresse pour les petits et les pauvres, les jeunes et les familles. accorde-nous par son intercession les grâces que nous sollicitons [...] Par le Christ, notre Seigneur, Amen !



Veillée pour la vie

Chaque année depuis quinze ans, les évêques des diocèses d'Île-de-France et du diocèse aux Armées invitent largement à une Veillée d'enseignement, de témoignages et de prière pour la Vie.

La prochaine édition se tiendra le mardi 28 mai à 19h30

La « vie en plénitude » - Témoignages, prière et louange

en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris

2 place du Louvre - 75001 Paris métro : Louvres Rivoli

Si vous ne pouvez pas y participer, n'hésitez pas à déposer vos intention de prière, en cliquant sur le lien : [déposer une intention de prière](#).

L'Espace Bernanos fête cette année son trentième anniversaire

Découvrez tout le programme des festivités du 1er au 3 juin

[programme30-ans-bernanos.pdf \(artculturefoi.paris\)](#)

Conférence du Père Pedro le vendredi 7 juin à 20h

ND de la Salette, 38 rue de Cronstadt / 27 rue de Dantzig, Paris 15

Le père présentera son action à Madagascar depuis plus de 25 ans auprès des enfants des rues, inlassable témoin d'espérance auprès des plus démunis.

[Association de soutien à l'action du Père Pedro Opeka \(perepedro.fr\)](#)

Théâtre : La vie de Saint Antoine

paroisse saint Antoine de Padoue, Paris 15

mercredi 12 juin à 19h30 ou 20h45, salle Robert Mortier.

Participation libre mais les places sont limitées, l'inscription est donc obligatoire sous les liens suivants :

[THÉÂTRE : LA VIE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE Tickets, mercredi 12 juin à 19h30](#)

[THÉÂTRE : LA VIE DE SAINT ANTOINE DE PADOUE Tickets, mercredi 12 juin à 20h45](#)

MESSES DOMINICALES : 8h45 - 10h (plutôt réservée aux familles avec enfants et aux jeunes des patronages) - 11h30 - 18h30
samedi : Messe anticipée à 18h30

En semaine : Messe à 9h15 (sauf le lundi) - 19h00 - Chapelet du lundi au vendredi à 18h

Le Samedi : Messe à 9h15 - Chapelet à 17h30

Adoration du Saint-Sacrement : vendredi de 19h30 à 20h30 et dimanche de 17h à 18h

Confessions : lundi et mercredi de 18h à 18h45, samedi de 17h30 à 18h15 et durant les temps d'adoration

Le Bureau d'accueil est ouvert le lundi de 16h30 à 19h00 ; du mardi au vendredi de 9h45 à 12h00 et de 16h30 à 19h00 et le samedi de 9h45 à 12h et de 17h30 à 18h30